



Réseau
Basse Saxe



Connais tes droits !

Informations pour les femmes réfugiées



Förderprogramm „Integration durch Qualifizierung (IQ)“

www.migrationsportal.de
www.netzwerk-iq.de

Impressum

Éditeur :

Réseau IQ de Basse-Saxe

Sous-projet « Focus Exil »

Conseil aux réfugiés de Basse-Saxe

Röpkestraße 12

30173 Hanovre

www.nds-fluerat.de

www.netzwerk-iq.de

www.migrationsportal.de



Rédaction :

Vivien Hellwig, Conseil aux réfugiés de Basse-Saxe

Mise en page :

Vivien Hellwig, Conseil aux réfugiés Basse Saxe

Marion Simmering, RKW Nord GmbH, Réseau IQ de Basse-Saxe

Illustrations :

© Hanna Katrin Krümpfer

Dernière mise à jour : mai 2017

Le programme d'encouragement « L'intégration par la qualification » vise à améliorer durablement l'intégration par le travail d'adultes issus de l'immigration. Ce programme est financé par le Ministère fédéral du Travail et des Affaires sociales (BMAS). Le Ministère fédéral de l'éducation et la recherche (BMBF) et l'Agence fédérale de l'emploi (BA) sont ses partenaires pour l'exécution.

Le programme d'encouragement « L'intégration par la qualification (IQ) » est parrainé par le Ministère fédéral du Travail.



En partenariat avec :



Informations pour les femmes réfugiées

L'image du réfugié véhiculée à travers les débats actuels est principalement dominée par les hommes. Mais, parmi les réfugiés en Allemagne, environ un tiers d'entre eux sont en fait des femmes. Ces femmes poussées à l'exil sont toujours plus nombreuses et doivent faire face à de nombreuses violences, des agressions sexuelles, des traumatismes et des séparations familiales. Beaucoup d'entre elles ont fui leur pays car elles y étaient persécutées. Malheureusement, les multiples discriminations et les violences ne s'arrêtent pas à la frontière d'un pays. En Allemagne, les femmes sont également exposées à la violence et à la discrimination. C'est pourquoi il est d'autant plus important de connaître, en tant que femme, ses droits et de savoir où et à qui demander de l'aide.

Le Conseil aux réfugiés de Basse-Saxe s'engage pour une société équitable et pour la protection de tous les réfugiés.

À travers le sous-projet IQ « Focus exil », le Conseil aux réfugiés de Basse-Saxe souhaite apporter son soutien aux femmes réfugiées en particulier dans leur quotidien en Allemagne. La qualification et le savoir jouent un rôle essentiel dans la possibilité de mener une vie autonome et indépendante.

Notre offre :

- Des ateliers portant sur le monde du travail en Allemagne pour les femmes réfugiées
- Des ateliers pour les femmes ayant vécu un exil (par ex. les droits des femmes, la procédure d'asile, le droit des enfants etc.)
- Des ateliers pour la reconnaissance professionnelle des qualifications acquises à l'étranger
- Une aide à l'auto-organisation pour les femmes réfugiées

Contact :

Vivien Hellwig, Conseils aux réfugiés de Basse-Saxe,

Röpkestraße 12

30173 Hanovre

Tél. : +49 (0)511/98 24 60 30

Ligne directe : +49 (0)511/85 03 34 90

E-mail : vh@nds-fluerat.org

Vous avez besoin d'aide ?

Veuillez vous adresser à un centre de consultation sur place. Vous trouverez ici les différents centres de consultation présents en Basse-Saxe :

www.nds-fluerat.org/beratungsstellen

Informations générales du Conseil pour les réfugiés de Basse-Saxe pour les femmes réfugiées : **www.refugee-women.de**

Ligne d'assistance pour les femmes :

0800/0 116 016 (gratuite, anonyme, disponibles en plusieurs langues)

La permanence téléphonique pour la Basse-Saxe CONTRE le mariage forcé :

0800/0 667 888 (gratuite, anonyme)

Ligne d'assistance pour les femmes enceintes démunies du gouvernement fédéral :

0800/40 40 020 (gratuite, anonyme, disponibles en plusieurs langues)

La procédure d'asile

L'entretien constitue la partie la plus importante de la procédure d'asile. Il est souvent difficile de parler des raisons de son exil. Même si ce moment est douloureux ou inconfortable pour vous – il est important que vous expliquiez en détails toutes les raisons qui vous ont poussées à vous exiler. Vous pouvez demander à ce que les informations que vous confiez ne soient transmises à aucune tierce personne – même pas à un membre de votre famille !

Il peut être utile de se rendre dans un centre de consultation avant l'entretien ou l'audience organisé(e) par l'Office fédéral des migrations et des réfugiés (BAMF). Lors de la consultation, vous pourrez vous préparer à cet entretien. Lors de votre audience auprès du BAMF, vous pouvez demander à être accompagnée par autre personne qui vous servira de « soutien ».

Vous avez le droit, pour vous-même, et avec vos propres raisons, de déposer une demande d'asile – même si vous avez fui avec votre famille. Lors d'un dépôt conjoint de demande d'asile, vous serez entendue individuellement.

Vous pouvez demander à être écoutée par une femme ainsi qu'à disposer d'une interprète féminine.



Des persécutions subies à cause de votre sexe peuvent être une raison pour une décision positive suite à votre demande d'asile. La violence et les pressions subies au sein la famille peuvent aussi être un motif pour vous accorder le droit d'asile.

Les femmes enceintes, les familles monoparentales avec des enfants de moins de 18 ans ainsi que les personnes ayant subi des tortures, un viol ou d'autres formes graves de violences psychologiques, physiques ou sexuelles ont le droit à une aide spéciale. Les enfants de moins de 18 ans (non accompagnés), les personnes handicapées et les personnes âgées ont également droit à une aide ciblée. (Directives européennes 2013/33/UE et 20011/95/UE)

Veuillez vous adresser à un centre de consultation sur place. Vous trouverez ici les différents centres de consultation :

www.nds-fluerat.org/beratungsstellen

Quels droits mes enfants ont-ils ?



Suite à votre affectation à une commune, vos enfants ont le droit à une place d'accueil à partir de l'âge d'un an révolu. À partir de leurs 3 ans, vos enfants ont droit à une place en maternelle. À l'âge de 6 ans, tous les enfants – filles et garçons – ont le droit et le devoir d'aller à l'école.

Vous pouvez obtenir de l'aide pour rechercher une place de garde ou des offres de loisirs pour vos enfants. Les mères et pères célibataires disposent d'aides supplémentaires.

Veuillez vous adresser à un centre de consultation sur place. Vous trouverez ici les différents centres de consultation :

www.nds-fluerat.org/beratungsstellen

ou bien adressez vous au Réseau des parents de migrants de Basse-Saxe (MEN)

www.men-nds.de

Que puis-je faire si mes enfants ou moi-même sommes victimes de violences ?

- Aucun être humain, homme, femme ou enfant, ne doit être victime de violences, personne ne devrait être forcé à avoir des rapports sexuels.
- La violence à domicile, la violence conjugale, au sein de la famille ou entre amis est interdite.
- La violence au travail et en public est interdite.
- En Allemagne, l'excision des jeunes filles et femmes est punie par la loi.
- Personne ne peut forcer une femme, un homme ou un enfant à se prostituer.

Vous pourrez trouver de l'aide ici :

Ligne d'assistance pour les femmes : **0800/0 116 016** (gratuite, anonyme, disponibles en plusieurs langues) Aucune des informations que vous communiquez ne sera transmise, vous n'avez pas à donner votre nom et rien ne se passera sans que vous ayez donné votre accord. Les personnes répondant au téléphone parlent plusieurs langues.

Il existe aussi des foyers réservés aux femmes et destinés à les protéger.

Avez-vous été mariée de force ?

- En Allemagne, le mariage forcé est interdit.
- Vous ne pouvez pas être forcée de vous marier à quelqu'un si vous ne le voulez pas.
- Vous ne pouvez pas choisir qui et quand vous vous marierez ?
- Vous souhaitez fuir votre mariage mais vous ne savez pas comment ?

Vous pourrez trouver de l'aide ici :

La permanence téléphonique pour la Basse-Saxe CONTRE le mariage forcé : **0800/0 667 888** (gratuit, anonyme) en allemand et turc, également en perse, arabe et kurde – si besoin.

Qu'advient-il de mon permis de séjour en cas de séparation ?

Si vous avez également obtenu une protection en tant que réfugiée, vous disposez d'un permis de séjour indépendamment de votre conjoint. Que vous soyez séparés ou que vous viviez ensemble, cela n'a aucune influence sur votre permis de séjour. Les membres de la famille des réfugiés reconnus reçoivent souvent un droit indépendant via le droit d'asile familial.

Vous êtes venu en Allemagne à cause de votre conjoint et vous vous voulez séparer ?



En fait, la partenaire qui a immigré ou le partenaire qui a immigré reçoit un droit de séjour après une séparation uniquement après avoir passé au moins trois ans de vie conjugale commune.

Si une séparation a lieu avant ces trois ans, un permis de séjour indépendant peut être délivré uniquement pour des raisons graves. Ces motifs peuvent inclure, par exemple, la violence familiale que vous subissez, vos enfants et vous-même, ou bien si, en tant que femme divorcée, vous devez vous attendre à être persécutée si vous retournez dans votre pays d'origine.

Veuillez vous adresser à un centre de consultation sur place.

Vous trouverez ici les différents centres de consultation :

www.nds-fluerat.org/beratungsstellen

Les relations entre personnes du même sexe et la transsexualité

- En Allemagne, il est autorisé d'avoir des relations avec des personnes du même sexe.
- Lors de la procédure d'asile, une sévère persécution en raison de l'homosexualité est une raison particulièrement prise en compte.
- Subissez des discriminations du fait de votre sexualité ?
- En tant qu'homosexuelle ou transsexuelle, avez-vous besoin d'une aide supplémentaire ?

Vous trouverez de l'aide ici :

www.queer-refugees.de

www.queer-refugees-niedersachsen.de

Santé et maladie

En cas d'urgence, vous avez toujours droit à un médecin (homme ou femme) – même sans papiers. Le numéro d'urgence est le **112**. Vous avez le droit à un traitement médical pour des maladies physiques ou mentales. Les assistantes sociales et les assistants sociaux peuvent vous aider à trouver un médecin (homme ou femme). Pour avoir accès à ces services supplémentaires, vous devez en faire la demande.

Sans permis de séjour, vous pourrez recevoir de l'aide ici : www.medibueros.m-bient.com ou auprès des installations médicales de Malteser pour les migrants à Hanovre, www.malteser-hannover.de, 0511/169 54 30

Si vous êtes victime d'un traumatisme, le Réseau pour les réfugiés traumatisés de Basse-Saxe peut vous aider : www.ntfn.de, 0511/856 44 510



Grossesse

En tant que femme enceinte, vous avez besoin d'une protection spéciale. Demandez de l'aide afin d'être hébergée et de recevoir des soins adaptés. Pendant la grossesse et après, vous avez droit à des soins médicaux spéciaux. Après la naissance, vous avez le droit à l'assistance d'une sage-femme. Vous êtes enceinte et vous avez des questions ? Pendant votre grossesse, vous rencontrez des problèmes ou vous avez des craintes ?

Ligne d'assistance pour les femmes enceintes démunies du gouvernement fédéral :

0800/40 40 020

(gratuite, anonyme, disponible en plusieurs langues)

Travailler en Allemagne

Il est important que vous suiviez un cours de langue. La langue allemande vous sera utile pour exercer un travail, suivre une formation ou des cours. Vous trouverez ici une liste des cours de langue donnés en Basse Saxe : **www.fluechtlinge.niedersachsen.de**

Lors de la procédure d'asile et avec un titre de séjour provisoire, vous aurez besoin de l'autorisation de l'Office de l'immigration pour pouvoir travailler. Vous êtes autorisé à travailler sans l'autorisation de votre mari. Les femmes comme les hommes ont le droit d'avoir leur propre compte.



Vous avez appris une profession à l'étranger ?
Vous pouvez faire reconnaître votre diplôme professionnel reçu à l'étranger en Allemagne.
Vous avez étudié dans votre pays d'origine ?
Vous souhaitez poursuivre ou bien interrompre vos études ? Il existe des possibilités pour étudier en Allemagne. Informations :
www.migrationsportal.de/studieren-inniedersachsen ou **www.migrationsportal.de/arbeiten-in-niedersachsen**

Vous pouvez travailler en Allemagne sans avoir de formation. Il existe des centres de consultation qui peuvent vous aider à trouver un emploi ou une formation. Si vous ne disposez pas d'un diplôme d'études secondaires, vous pouvez suivre une formation ou des cours.

Quand vous travaillerez, vous aurez droit à un salaire et à une protection dans le cadre du travail – même si vous n'avez pas de contrat écrit. **www.faire-mobilitaet.de**

Veuillez vous adresser à un centre de consultation sur place. Vous trouverez ici les différents centres de consultation :
www.nds-fluerat.org/beratungsstellen/

Où puis-je rencontrer d'autres femmes ?

En Allemagne, il existe des lieux réservés uniquement aux femmes. Il y a également des cours et des offres de loisirs exclusivement dédiés aux femmes. Ici, vous avez l'opportunité de rencontrer d'autres femmes et d'échanger. Demandez où se trouvent, dans votre commune, ces cafés ou réunions de quartier pour les femmes.



Il existe aussi des groupes de femmes réfugiées pour les femmes réfugiées. Elles s'engagent pour que les femmes réfugiées aient une meilleure existence ici et dans d'autres pays, par exemple, « woman in exile » ou « international women's space ». Informations : www.women-in-exile.net; www.iwspace.wordpress.com

Le Conseil aux réfugiés de Basse-Saxe

Qui sommes-nous ?

Le Conseil des réfugiés de Basse-Saxe est un organisme à but non lucratif créé en 1984. Nous sommes un réseau indépendant de groupes de réfugiés, d'associations caritatives, de paroisses, de syndicats et de particuliers.

Quelles causes défendons-nous ?

Le conseil des réfugiés de Basse-Saxe s'engage à ce que toutes les personnes qui élisent domicile en Allemagne obtiennent un droit de rester et aient un traitement juridique égal.

Nous nous engageons pour une procédure d'asile équitable et nous nous battons pour que tous les réfugiés aient dès le début des possibilités de participation et de formation et puissent travailler.

Nous soutenons les réfugiés quel que soit leur statut et nous engageons avec eux pour faire valoir leurs droits.

Depuis 2016, le Conseil aux réfugiés de Basse-Saxe travaille en tant que porteur du sous-projet du Réseau IQ pour la Basse-Saxe dans le cadre du programme d'encouragement « L'intégration par la qualification (IQ) ».





www.migrationsportal.de
www.nds-fluerat.org

Programme d'encouragement « L'intégration par le travail (IQ) »